



ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
La Chambre de première instance

សំណុំរឿងលេខ: ០០២/១៩ កញ្ញា ២០០៧/អវតក/អជសដ
Case File/Dossier No. 002/19-09-2007/ECCC/TC

ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception): 27 / 08 / 2015
ម៉ោង (Time/Heure) : 16 : 30
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង / Case File Officer/L'agent chargé du dossier: SAM RATH

Composée comme suit : **M. le Juge NIL Nonn, Président**
M. le Juge Jean-Marc LAVERGNE
M. le Juge YA Sokhan
Mme la Juge Claudia FENZ
M. le Juge YOU Ottara

Date : **27 août 2015**
Langues : **Khmer/anglais/français**
Classement : **PUBLIC**

EXTINCTION DES POURSUITES ENGAGEES CONTRE IENG THIRITH

Co-procureurs
Mme CHEA Leang
M. Nicholas KOUMJIAN

Accusée
IENG Thirith

Co-avocats principaux pour les parties civiles
Me PICH Ang
Me Marie GIRAUD

Avocats de la défense
Me Diana ELLIS
Me PHAT Pouv Sang

1. La Chambre de première instance a officiellement reçu le certificat de décès de l'Accusée IENG Thirith¹.

1. RAPPEL DE LA PROCEDURE

2. Le 12 novembre 2007, IENG Thirith a été arrêtée par ordre des co-juges d'instruction et ceux-ci ont procédé à sa mise en examen². Le 15 septembre 2010, les co-juges d'instruction ont renvoyé IENG Thirith devant la Chambre de première instance pour répondre de faits qualifiés de crimes contre l'humanité, de génocide et de violations graves des Conventions de Genève³. L'audience initiale marquant l'ouverture du procès s'est tenue le 27 juin 2011⁴.

3. Le 17 novembre 2011, la Chambre de première instance a jugé que IENG Thirith n'était pas apte à être jugée car elle souffrait de démence, a suspendu les poursuites à son encontre et a ordonné sa remise en liberté sans condition⁵. Sur appel des co-procureurs, la Chambre de la Cour suprême a ordonné à la Chambre de première instance de s'assurer que IENG Thirith suive un traitement additionnel susceptible de contribuer à améliorer la santé mentale de l'Accusée de sorte qu'elle puisse à nouveau être apte à être jugée⁶. À partir du 27 mars 2012, IENG Thirith a donc à la fois reçu des soins médicaux et bénéficié d'une thérapie visant à stimuler ses facultés cognitives⁷. En août 2012, ces traitements ayant été administrés, la Chambre de première instance a rappelé les experts désignés par le tribunal afin qu'ils évaluent à nouveau l'aptitude de IENG Thirith à être jugée⁸. Dans leur rapport, les experts ont convenu que la démence de IENG Thirith s'était aggravée depuis 2011 et que ses facultés cognitives s'étaient dégradées légèrement lors des mois précédents malgré les nouveaux

¹ *Death certificate of IENG Thirith*, 24 August 2015, Doc. n° E359.3.

² Décision de placement en garde à vue de IENG Thirith, 20 novembre 2007, Doc. n° C15 ; *Written Record of IENG Thirith's Arrest*, 14 novembre 2007, Doc. n° C13/I ; Mandat d'amener de IENG Thirith, 14 novembre 2007, Doc. n° C13.

³ Ordonnance de clôture, 16 septembre 2010, Doc. n° D427, par. 1613.

⁴ *Written Record of Proceedings – Public – Case File No. 002/19-09-2007-ECCC/TC – 27 June 2011*, 29 juin 2011, Doc. n° E1/4.

⁵ Décision relative à l'aptitude de Ieng Thirith à être jugée, 17 novembre 2011, Doc. n° E138.

⁶ Décision relative à l'appel immédiat interjeté contre la décision par laquelle la Chambre de première instance a ordonné la mise en liberté de Ieng Thirith, 14 décembre 2011, Doc. n° E138/1/7, dispositif.

⁷ *Experts' response to inquiry regarding treatment duration of rivastigmine and timeframe for reassessment of IENG Thirith's fitness to stand trial*, 3 avril 2012, Doc. n° E138/1/7/9, p. 2.

⁸ *Scheduling of reassessment and hearing on IENG Thirith fitness to stand trial*, 22 juin 2012, Doc. n° E138/1/7/13.

traitements⁹. Le 13 septembre 2012, la Chambre de première instance a confirmé que IENG Thirith était inapte à être jugée et a de nouveau ordonné sa remise en liberté¹⁰.

4. À la suite d'un nouvel appel interjeté par les co-procureurs, la Chambre de la Cour suprême a ordonné la mise en place d'un contrôle judiciaire sous la supervision de la Chambre de première instance et en a précisé les modalités¹¹, prévoyant entre autres que IENG Thirith devait se soumettre à des examens médicaux semestriels, effectués par des experts désignés par la Chambre de première instance, afin de contrôler l'état de ses facultés cognitives¹².

5. Le 1^{er} octobre 2013, la Chambre de première instance a désigné un expert chargé d'effectuer le premier examen semestriel des facultés cognitives de l'Accusée¹³. L'expert a indiqué que les facultés cognitives de IENG Thirith avaient continué à décliner depuis l'examen précédent¹⁴. Il arrivait fréquemment qu'elle ne se rappelle pas ou ne reconnaisse pas les membres de sa famille proche et elle avait oublié que son mari était mort¹⁵. Elle semblait également fréquemment déconcertée face à des objets domestiques ordinaires et ne se rappelait pas l'emplacement des diverses pièces de sa propre maison¹⁶. L'expert a conclu que IENG Thirith souffrait de démence modérée à grave¹⁷. Le 19 février 2014, l'expert a noté qu'une scanographie faite le 14 janvier 2014, comparée à celles faites en 2007, 2009 et 2011, montrait une progression du processus d'atrophie cérébrale généralisée¹⁸. La scanographie du 14 janvier 2014 montrait également que IENG Thirith avait subi deux mini accidents vasculaires cérébraux depuis sa dernière scanographie en 2011.¹⁹

6. Le 6 mars 2014, la fille de IENG Thirith, agissant en sa qualité de tutrice, a informé la Chambre de première instance que IENG Thirith avait fait une chute, s'était blessée, et était

⁹ *Summary Expert Report on Mrs. Ieng Thirith*, 29 août 2012, Doc. n° E138/1/7/13/2, par. 61.

¹⁰ Décision faisant suite au réexamen de l'aptitude de l'Accusée Ieng Thirith à être jugée, réalisée en conformité avec la décision de la Chambre de la Cour suprême en date du 13 décembre 2011, 19 septembre 2012, Doc. n° E138/1/10.

¹¹ *Decision on Immediate Appeal against the Trial Chamber's Order to Unconditionally Release the Accused IENG Thirith*, 14 décembre 2012, Doc. n° E138/1/10/1/5/7, dispositif.

¹² *Idem* ; *Decision on Requests by the Trial Chamber and the Defence for IENG Thirith for Guidance and Clarification*, 31 mai 2013, Doc. n° E138/1/10/1/5/8/2, par. 11.

¹³ Mémoire de la Chambre de première instance intitulé « Désignation de médecins chargés de procéder à l'examen médical de IENG Thirith », 1^{er} octobre 2013, Doc. n° E138/1/10/1/5/9.

¹⁴ *Six-Monthly Medical Examination of IENG Thirith in Response to Trial Chamber Request dated 1 October 2013*, 24 octobre 2013, Doc. n° E138/1/10/1/5/9/2, par. 26.

¹⁵ *Ibidem*, par. 17 à 19 et 24.

¹⁶ *Ibid.*, par. 17 et 19.

¹⁷ *Ibid.*, par. 25.

¹⁸ *Review of CT scan results – IENG Thirith*, 24 février 2014, Doc. n° E138/1/10/1/5/9/6, par. 11.

¹⁹ *Idem*.

restée alitée en permanence depuis ; elle a demandé que la Chambre autorise IENG Thirith à recevoir des soins en Thaïlande²⁰. La Chambre a fait droit à cette demande²¹. Le 21 mars 2014, la tutrice a informé la Chambre que IENG Thirith était soignée au *Bangkok Hospital* où elle devait subir une opération chirurgicale²². Bien que l'opération ait réussi, IENG Thirith est restée hospitalisée en raison de problèmes cardiaques et pulmonaires²³. Après que IENG Thirith eut quitté l'hôpital et soit revenue chez elle dans la province de Pailin (Cambodge), sa tutrice a informé la Chambre que l'état de IENG Thirith exigeait un suivi médical rigoureux et qu'elle allait devoir se rendre à des consultations au *Bangkok Hospital*²⁴. Le 8 juin 2014, la tutrice a informé la Chambre que IENG Thirith était hospitalisée depuis deux mois et demi²⁵. Depuis lors, IENG Thirith s'est rendue fréquemment au *Bangkok Hospital* pour poursuivre le traitement de l'anémie et de l'affaiblissement des fonctions cardiaques et rénales dont elle souffrait²⁶. Durant cette période d'hospitalisations fréquentes en Thaïlande, la Chambre de première instance n'a pas ordonné d'examen semestriel.

7. Le 9 juin 2015, la Chambre de première instance a ordonné la reprise des examens semestriels obligatoires et a désigné un expert gériatre afin qu'il examine IENG Thirith²⁷. Celle-ci était alors trop malade pour se rendre à Phnom Penh pour l'examen²⁸. Le 16 juillet 2015, l'expert a examiné IENG Thirith à sa résidence dans la ville de Pailin (Cambodge)²⁹. L'expert a observé que IENG Thirith présentait une atrophie musculaire des jambes ainsi que

²⁰ *Letter from IENG Vichida to TC President requesting to bring IENG Thirith to Thailand for medical treatment dated 04 Mar 2014*, 4 mars 2014, Doc. n° E138/1/11.

²¹ *Request to bring IENG Thirith to Thailand for medical treatment*, 6 mars 2014, Doc. n° E138/1/11/2, par. 5.

²² *Letter from IENG Vichida to TC President regarding IENG Thirith's health condition dated 20 March 2014*, 21 mars 2014, Doc. n° E138/1/11/2/3.

²³ *Idem*.

²⁴ *Report on Ieng Thirith health condition dated on 18 March 2014*, 20 mars 2014, Doc. n° E138/1/11/2/2.

²⁵ *Letter from IENG Vichida to TC President regarding IENG Thirith's health condition dated 08 June 2014*, 12 juin 2014, Doc. n° E138/1/11/4.

²⁶ *Letter from IENG Vichida to TC President regarding IENG Thirith's health condition dated 21 April 2014*, 24 avril 2014, Doc. n° E138/1/11/3/2 ; *Letter from IENG Vichida to TC President regarding IENG Thirith's health condition dated 04 July 2014*, 7 juillet 2014, Doc. n° E138/1/11/5 ; *Letter from IENG Vichida to TC President regarding IENG Thirith's health condition dated 22 July 2014*, 22 juillet 2014, Doc. n° E138/1/11/6 ; *Letter from IENG Vichida to TC President regarding IENG Thirith's health condition dated 08 September 2014*, 15 septembre 2014, Doc. n° E138/1/11/8 ; *Letter from IENG Vichida to TC President regarding IENG Thirith's health condition dated 30 October 2014*, 4 novembre 2014, Doc. n° E138/1/11/9 ; *Letter from IENG Vichida to TC President regarding IENG Thirith's health condition dated 20 November 2014*, 20 novembre 2014, Doc. n° E138/1/11/10 ; *Letter from IENG Vichida to TC President regarding IENG Thirith's health condition dated 02 January 2015*, 6 janvier 2015, Doc. n° E138/1/11/11 ; *Letter from IENG Vichida to TC President regarding IENG Thirith's health condition dated 04 May 2015*, 12 mai 2015, Doc. n° E138/1/11/12 ; *Letter from IENG Vichida to TC President regarding IENG Thirith's health condition dated 22 June 2015*, 22 juin 2015, Doc. n° E138/1/11/13.

²⁷ *Order Appointing Expert to Examine IENG Thirith*, 9 juin 2015, Doc. n° E138/1/10/1/5/9/7, par. 3.

²⁸ *Letter from Chief of Pailin Provincial Hospital dated 22 June 2015*, 25 juin 2015, Doc. n° E138/1/11/13.1.

²⁹ *Expert Medical Report - IENG Thirith*, 24 août 2015, Doc. n° E138/1/10/1/5/9/8 (« Rapport d'expert »), par. 8.

d'autres signes montrant qu'elle était restée constamment alitée³⁰. L'expert a tenté de dialoguer avec IENG Thirith et lui a demandé comment elle se sentait³¹. IENG Thirith n'a pas répondu bien qu'elle ait parfois ouvert et fermé les yeux rapidement³². L'expert n'a pu réaliser aucun des examens des facultés cognitives qu'il avait prévus, notamment le test de Folstein³³, pour lequel, en conséquence, le score de IENG Thirith a été de 0 point sur 30 possibles³⁴. Il a conclu qu'elle se trouvait au niveau 7 de l'échelle de Reisberg (échelle de détérioration globale), ce qui signifiait qu'elle était au stade le plus avancé de la démence³⁵. L'expert a conclu, qu'il était certain, sur le plan médical, que IENG Thirith souffrait de démence grave³⁶.

8. L'expert a également indiqué qu'il n'existait aucun traitement médical susceptible d'améliorer l'état de IENG Thirith³⁷. IENG Thirith restait alitée et souffrait de plusieurs pathologies internes³⁸. L'expert n'avait aucun doute quant à la réalité de ces problèmes de santé et il a conclu que IENG Thirith était au stade de l'accompagnement de fin de vie³⁹.

9. D'après le certificat de décès et le rapport de décès de IENG Thirith, signés respectivement par le chef du Sangkat de Pailin et le directeur adjoint de l'hôpital central de la province de Pailin, IENG Thirith est décédée dans la province de Pailin (Cambodge) le 22 août 2015⁴⁰. Elle est décédée chez elle d'un arrêt cardiaque⁴¹.

2. DROIT APPLICABLE

10. En application de l'article 7 1) du Code de procédure pénale du Royaume du Cambodge, le décès d'un accusé entraîne l'extinction de l'action publique exercée à son encontre⁴².

³⁰ Rapport d'expert, par. 18 et 19.

³¹ *Ibidem*, par. 22.

³² *Idem*.

³³ *Idem*.

³⁴ *Idem*.

³⁵ *Ibidem*, par. 25.

³⁶ *Idem*.

³⁷ *Ibidem*, par. 26.

³⁸ *Ibid.*, par. 27.

³⁹ *Idem*.

⁴⁰ *Death certificate of IENG Thirith*, 24 août 2015, Doc. n° E359.3 ; *Report of Death of IENG Thirith*, 24 août 2015, Doc. n° E359.1 (« Rapport »).

⁴¹ *Letter of Death of IENG Thirith dated on 22 August 2015*, 24 août 2015, Doc. n° E359; Rapport.

⁴² Article 7 1) du Code de procédure pénale du royaume du Cambodge.

Devant les CETC, conformément à la règle 23 *bis* du Règlement intérieur, le décès d'un accusé entraîne également l'extinction de l'action civile à son encontre⁴³.

PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE

CONSTATE que le décès de l'Accusée IENG Thirith entraîne l'extinction de l'action publique et de l'action civile exercées à son encontre devant les CETC.

Phnom Penh, le 27 août 2015

Le Président de la Chambre de première instance



Nil Nonn

⁴³ Règle 23 *bis* 6) du Règlement intérieur ; voir aussi Extinction des poursuites engagées contre l'Accusé IENG Sary, 14 mars 2013, Doc. n° E270/1, note de bas de page 8.